Listen to this article

(Jacques 2:13.)

Le mot jugement veut dire ici autant que châtiment,— le châtiment du péché, « 1a mort”. Ce mot remplace celui de justice, parce que, quand l’homme (Adam) fut mis à l’épreuve et qu’il échouat, c’était la justice qui le condamna à la peine de la mort. — La miséricorde est le résultat ou le fruit de l’amour, c’est pourquoi elle remplace l’amour. Donc la phrase: *« la miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugement (Darby)”,* veut dire autant que: ,,amour contre justice”. Le sens du texte susnommé est donc: *,,L’amour divin a triomphé de la justice divine.*

A première vue superficielle ce passage semble nous présenter une inconséquence ou une contradiction, car comment se peut-il que l’amour puisse triompher de la justice, puisque l’Ecriture sainte, de même que notre raison, nous assurent que la justice doit être la base fondamentale du gouvernement divin et que, éluder ou ne pas observer la justice, voudrait dire autant que désorganisation de tout ordre et gouvernement, donc désordre et anarchie. Mais si nous consultons la parole de Dieu et si nous envisageons *de quelle manière* l’amour a vaincu la justice, nous reconnaissons avec une profonde admiration l’harmonie splendide et le parfait rapport des attributs de Dieu — ,,amour et justice”. L’Ecriture sainte nous dit*: « Dieu est amour”, « la justice et l’équité sont la base de son trône”* (1 Jean 4: 16; Ps. 89: 15). Or, puisque Dieu est lui-même l’amour, il ne peut rien faire qui puisse porter préjudite à l’amour ou qui lui soit opposé; et comme son gouvernement est basé sur une parfaite équité, il ne peut rien faire qui viole celle-ci. Son caractère et ses lois sont deux forteresses, l’une aussi haute et aussi forte que l’autre, à quelque point de vue qu’on les envisage.

Alors, comment se peut-il que l’amour et la miséricorde aient remportés une victoire et puissent *« braver le jugement (Laus.)”* et la justice? L’apôtre nous donne la réponse, en nous assurant, que c’est la grâce divine qui nous justifie de la peine,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

« au moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ”; que Dieu avait destiné

130 Mai 1905

à être une victime propitiatoire (satisfaisante de la justice), par la foi en son sang, en sorte qu’on reconnaisse *« qu’I1* (Dieu) *est juste,* [tout en] *justifiant celui qui est de la foi en Jésus* (celui qui croit en Jésus).” — Rom. 3: 23-25.

C’est donc ici le triomphe de l’amour et de la miséricorde; il ne consiste point en un défaut de la justice, ni en une conquête de celle-ci, mais dans *la satisfaction* qu’a reçu la justice — consistant dans le payement d’une *rançon équivalente* — la vie d’un homme pour la vie d’un homme: *L’homme Jésus pour l’homme Adarn* et ceux qui, par sa désobéissance, ont été entramés avec lui dans son châtiment ou dans sa malédiction. De cette manière seulement, était-il possible que la miséricorde puisse triompher de la justice et du châtiment: c’est là un triomphe dont la justice de Dieu elle-même peut se réjouir.

L’épreuve à laquelle fut soumis primitivement le père Adam, dans le jardin d’Eden, était conforme à une stricte justice et sa condamnation fut une condamnation sans grâce, elle fut prononcée contre lui sans le moindre adoucissement de la menace: il était menacé de la peine de mort, il fallait qu’il meure. L’alliance de la loi, que Dieu traita plus tard avec Israel au mont du Sinaï, était aussi conforme à la justice, car la vie éternelle n’était promise qu’à l’Israélite qui observerait cette loi; c’était de la justice, toute grâce était exclue. Seul le jour de réconciliation offrait chaque année, avec ses bienfaits pour l’année à venir, quelques adoucissements au peuple d’Israël. En ce qui concerne les sacrifices qui furent offerts selon la loi, *,,ils n’ôtèrent point les péchés”;* ainsi que nous l’assure l’apôtre (Héb. 10: 4), ils pouvaient bien couvrir pour une année les péchés et offrir une nouvelle occasion pour un commencement nouveau, mais les péchés commis restaient et les péchés de l’avenir n’étaient point couverts par ces sacrifices. C’était donc toujours un régime de la loi de la mort, soumis aux strictes conditions de la justice. L’amour ne s’interposait point et ne *pouvait* pas intercéder pour le pécheur; tout ce que l’amour pouvait faire, c’était de faire entrevoir l’avenir par des promesses et des figures typiques, indiquer le Rédempteur à venir qui satisferait aux exigences de la justice et qui délivrerait les prisonniers du péché et de la mort. Dieu était amour avant

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

d’avoir envoyé son Fils, il l’est encore depuis l’envoi de Christ et il le sera toujours; mais l’amour de Dieu ne s’est jamais révélé d’une façon aussi glorieuse, comme en ce grand acte d’amour*: « L’amour de Dieu a paru en ceci: c’est que Dieu a envoyé son Fils unique”* (Dieu a tellement aimé le monde qu’il a donné son fils unique). Le sacrifice de son Fils pour notre rançon était en rapport avec l’établissement d’une nouvelle Alliance, d’un nouveau contrat (ou convention) entre Dieu et ceux d’entre les hommes déchus qui désireraient retourner sous sa grâce.

La Nouvelle Alliance est un arrangement (accommodement) par lequel l’amour de Dieu veut pratiquer de la miséricorde envers le pécheur. Le sens de la nouvelle alliance nous autorise à croire que Dieu ne veut plus exercer une stricte justice à l’égard du péoheur, mais qu’il a adopté un régime par lequel il déroge jusqu’à un certain degré de sa justice sévère et par lequel il accorde la grâce à celui qui la désire, qui demande à être de nouveau en harmonie avec son Dieu et qui cherche à atteindre de nouveau la perfection qu’il a perdue par le péché.. Les paroles de la nouvelle alliance sont: *« Je serai apaisé à l’égard de leurs injustices et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.”* —Héb. 8: 12.

Mais l’apôtre nous assure que la nouvelle alliance ne pouvait entrer en vigueur que par le seul effet du *sacrifice expiatoire,* que le Père avait désigné et que Jésus a accompli joyeusement et plein d’obéissance.

L’apôtre, comme aussi notre Seigneur Jésus, nous assure, que la mort de Christ avait scellée, ratifiée, validée et rendue parfaite cette nouvelle alliance entre Dieu et les hommes (dont Jésus est le Médiateur). Ainsi, notre Seigneur disait lui-même en parlant de sa mort, qui était figurée typiquement par la coupe de la sainte cène, ,,ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, lequel est répandu pour plusieurs en rémission des péchés” (Matth. 26 :28). Point de péchés ne pouvaient être pardonnés avant que la justice ait obtenu satisfaction; et celui qui satisfit aux exigences de la justice en place du pécheur, a donc aussi le droit de remettre les fautes du pécheur, c’est de cette façon qu’il est devenu le Médiateur entre le pécheur et la justice.

L’apôtre Paul nous donne la même explication, en nous disant que le sang (la mort de la victime, Christ) nous purifie, « que c’est pour cela qu’il est médiateur d’un

testament nouveau, de sorte, qu’une mort arrivant pour (opérer) le rachat des trangressions commises sous la première alliance, ceux qui sont *appelés reçoivent la promesse de l’héritage éternel.”* — Héb. 9:14,15.

Donc nous voyons, que c’est seulement depuis Golgotha, depuis que la nouvelle alliance a été scellée par le sang du médiateur, seulement depuis que cette nouvelle alliance a été ainsi confirmée et rendue efficace, que le triomphe de l’amour et de la miséricorde sur la justice et la peine de mort prononcée primitivement est devenu un fait accompli. Et comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort (donc par Adam la mort et le péché sont venus sur toute sa descendance), de même aussi par un seul homme Jésus-Christ” la nouvelle alliance est venue et elle n’affranchit pas seulement du premier péché commis en Eden, mais elle affranchit de tous les péchés, commis depuis par suite de la faiblesse et de l’iniquité qui sont la conséquence de la première transgression. — Rom. 5: 12, 15-21.

Quoique la nouvelle alliance fût établie pour Adam et toute sa descendance, il existe cependant certaines conditions relativement à cette alliance qui en restreignent l’effet, savoir:

1) La foi on cette alliance et l’acceptation de ses grâces abondantes, comme aussi de ses lois; et pour cela il est besoin de connaître les conditions de l’alliance, car personne ne peut accepter ou rejeter quelque chose dont il n’a aucune connaissance, ainsi que l’apôtre le déclare: *,,comment croiront-ils en Celui duquel ils n’ont point ouï parler? »* Rom. 10:14.

131 Mai 1905

2) Comme conséquence de la foi il nous est demandé de l’obéissance (suivant les capacités de chaque croyant), obéissance envers la loi de la nouvelle alliance. —Il s’ensuit que si l’alliance fut conclue pour toute l’humanité, il n’est cependant qu’une petite minorité pour laquelle elle se soit montrée efficace. Peu nombreux sont ceux qui possèdent la connaissance de Dieu et qui connaissent les conditions de la nouvelle alliance qui sont nécessaires pour pouvoir croire; même parmi ceux qui connaissent ce fait merveilleux et qui croient avec plus ou moins de certitude en

un sacrifice propitiatoire, il y en a encore peu relativement, qui font aussi le second pas, celui de l’obéissance. Ceux qui ont fait le premier pas celui de la foi, sont considérés comme justifiés, afin qu’ils fassent aussi le second pas, celui de l’obéissance complète envers les exigences de l’Alliance. Ceux qui ont fait le second pas, n’ont pas perdu pour cela le fruit du premier, de la justification, mais ils ont acquis en plus, le degré de la sanctification, de la consécration, de la résignation, et c’est seulement à cette dernière classe qu’appartiennent tous les avantages et toutes les bénédictions complètes de la nouvelle alliance.

Ces deux degrés — la foi et l’obéissance — étaient illustrés par le peuple d’Israël et par les institutions de leur alliance typique; leur médiateur typique et leurs sacrifices typiques. L’Eternel fit savoir aux Israélités les conditions de son alliance avec eux et ils les acceptèrent en disant*: « Nous voulons faire toutes ces choses”* (nous ferons tout ce que l’Eternel a dit), de même ils reconnurent Moïse comme étant leur médiateur. Ce fut le premier pas, qui correspond à notre premier pas vers la foi et vers la justification par la foi. Puis Moïse prit le sang de la victime propitiatoire, — le sang de leur alliance, — et en aspergea le livre, c’est à dire les tables de la loi, car ceux-ci représentaient Dieu et sa parole, la loi, ou le fondement de son alliance avec Israël, qu’ils devaient observer et suivre. Puis il en aspergea aussi tout le peuple, en disant*: ,,Voici le sang de l’alliance que Dieu a traitée avec vous.”* Ceci n’était pas seulement une simple cérémonie sans signification aucune, l’entrée en vigueur et la validité de l’alliance étaient signifiées à l’instant même, où la goutte de sang atteignit l’Israélite. Cela voulait dire, que dès maintenant Dieu était lié par ce contrat à l’Israélite et vice versa. De même dans l’antitype, après avoir entendu, reconnu et pratiqué la foi, le Seigneur exige que nous soyons en harmonie avec lui et que nous demandions à traiter cette nouvelle alliance avec lui. Nous occuperons alors la même position que ceux qui ont reçu le sang de l’aspersion, qui prononce de meilleures choses pour nous que n’importe quel sang typique; car par ce sang de l’aspersion nous ne sommes pas seulement justifiés des péchés du passé, mais de tous les péchés résultant de notre faiblesse native, mais surtout nous reconnaissons par lui que nous appartenons dorénavant au Seigneur, que nous sommes liés, obligés et alliés à lui comme étant de son peuple (1 Pierre 1 : 2; Héb. 12:24). En plus, de même qu’Israël était lié à la loi du Seigneur, par l’ancienne alliance qui lui fut communiquée par son médiateur Moïse, ainsi en est-il pour nous (l’Israél selon l’Esprit), qui sommes entrés dans la famille de la nouvelle

alliance et qui avons été scellés par le sang de Christ, le sceau de la nouvelle alliance, nous sommes liés par ce fait à toutes les conditions et à toutes les destinations de cette nouvelle alliance —- à tous les devoirs, comme aussi à toutes les bénédictions. Toutes ces conditions se trouvent exprimées dans la loi de la nouvelle alliance, qui nous est donnée par notre nouveau médiateur, Jésus-Christ, cette loi suprême est: *<l’amour>.*

Il existe cependant bien des appréciations fausses, concernant la nouvelle alliance; une de celles-ci prétend que la loi de l’ancienne alliance était en même temps celle de la nouvelle, mais il en n’est pas ainsi: car, puisque la nouvelle alliance est plus grande que l’alliance de la loi et comme le médiateur Jésus-Christ est de beaucoup plus grand que le médiateur Moïse, la loi royale elle-même est aussi plus grande et plus puissante que la loi de l’alliance mosaïque. Quoique cette dernière aussi fut sainte, juste et bonne, (Rom. 7: 12), le commandement de la nouvelle alliance lui est bien supérieur. L’apôtre nous dit, que la loi de la nouvelle alliance est en parfaite harmonie avec celle de l’ancienne alliance, qu’en réalité c’était le même commandement, seulement que notre médiateur l’avait fait plus grand, plus glorieux et plus désirable. La loi du Sinaï nous dit: *Tu ne feras point* ceci ou cela, la loi de la nouvelle alliance se résume dans le seul mot: « *Amour* » « *Tu aimeras.* » Oh! quelle différence sublime y a-t-il pourtant entre ces deux lois, malgré leurs nombreuses analogies! Il y en a qui trouveront que les commandements: ,,tu ne tueras point”, ,,tu ne déroberas point”, laissent toujours subsister dans le coeur humain *la volonté. (envie* de voler ou de tuer, quoiqu’elles défendent les mauvaises actions directes. Mais le seul commandement *‘tu aimeras”,* n’empêche pas seulement le vol et le meurtre, mais il ne laisse pas seulement germer une idée, une pensée qui ait un rapport quelconque aves ces mauvaises actions. Même plus encore, ce n’est pas seulement une loi qui *détend, qui nous commande de ne point faire le mal, de ne point penser le mal,* mais elle va plus loin encore, en nous enjoignant: *,,de faire le inen, de penser le bien”* — « d’accomplir la loi royale” « tu aimeras l’Eternel, ton Dieu” . . . ,,tu aimeras ton prochain”!

Plusieurs qui croient être entrés dans la nouvelle alliance, dans la famille de Dieu, se trompent évidemment. Ils ont peut-être cru en Jésus et en son sacrifice propitiatoire et ont peut-être désiré sa bénédiction et demandé à être delivrés de la malédiction de la mort, *mais ils n’ont pas voulu, de leur côté, reconnaître, ni*

accepter les devoirs qui en résultaient pour eux. Ils n’ont point été jusqu’à l’Eternel pour lui prêter serment de fidélité, à Lui et à son commandement de l’alliance, pour être aussi scellés avec le sang, qui est le sceau de cette alliance. Ils se séduisent eux-mêmes en pensant qu’ils jouissent des promesses de l’alliance, quand ils ne peuvent en jouir, n’ayant point fait le second pas, celui de l’obéissance, que chacun doit faire nécessairement s’il veut jouir des avantages de la convention. Ils ont entendu parler

du commandement suprême, ils le connaissent comme étant la règle d’or, mais malgré cela ils ne se sont jamais soumis, par une complète consécration, à ce commandement. Ils ne l’ont pas reconnu comme étant la loi fondamentale, par laquelle ils sont contrôlés et par laquelle ils seront aussi jugés. C’est donc une oeuvre d’amour si quelqu’un entreprend de leur faire voir d’une manière claire et distincte, comme ils se séduisent eux-mêmes, qu’ils sont dans l’erreur et qu’ils n’auront point de droits, ni aucune part aux bénédictions qui découlent de cette alliance, s’ils ne se soumettent et n’acceptent aussi son commandement et ses devoirs.

Tous ceux qui ont foi en le Seigneur et qui veulent lui obéir, à lui et à sa nouvelle alliance, doivent se reconnaître comme étant débiteurs (alliés), il faut qu’ils se reconnaissent, comme ayant traité, par l’entremise de Jésus-Christ, une alliance, une convention et qu’ils sont, par ce fait, liés à la loi de cette convention. S’ils ont agi ainsi, avec sagesse et avec conviction, il est grand temps qu’ils adaptent chaque acte de leur vie, chaque parole, chacune de leurs pensées à cette règle d’or de la nouvelle alliance que notre Seigneur nous a enseigné d’une façon si claire et si nette: *,,Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi de même.”* — Luc 6:31.

Le commandement suprême.

Notre Seigneur et les apôtres tenaient compte, dans tous leurs enseignements et dans tous leurs écrits, de ce commandement royal ou suprême de la nouvelle alliance. C’était conformément à cette loi que le Seigneur disait à ses disciples: *,,Ne*

jugez point (aussi sévèrement, impitoyablement), *afin que vous ne soyez point jugés* (de même*); car on vous jugera du même jugement, que vous aurez jugé; et on vous mesurera de la même mesure* (de la même justice implacable et sans miséricorde*), que vous aurez mesuré les autres.”* L’apôtre Jacques répète la même pensée dans notre présent texte, quand il dit: *,,Car il y aura une condamnation sans miséricorde sur celui qui n’aura point usé de miséricorde”* (Jac. 2: 13). Cela veut dire que nous devons nous-mêmes pratiquer vis-à-vis de notre prochain cette règle de l’amour et de la miséricorde, après avoir reçu les immenses richesses de la grâce de la nouvelle alliance et après avoir accepté pour nous-mêmes la grâce de Dieu qui est dans le pardon de nos péchés par Jésus-Christ. Car cela est une des conditions essentielles à la suite desquelles nous avons reçu nous-mêmes la grâce divine; et si nous manquons d’observer la règle d’or, nous nous signalons nous-mêmes comme étant de ceux qui rejettent l’alliance de la grâce, qui méprisent la faveur divine et qui foulent aux pieds le grand sacrifice propitiatoire, par lequel les faveurs de la nouvelle alliance ont pu nous être appliquées.

Le résultat d’une pareille conduite, pratiquée avec intention et sciemment, serait « la seconde mort”. Car si nous n’usons point de la miséricorde vis-à-vis des autres, si nous cherchons à appliquer impitoyablement la justice, nous serons, d’après Jacques, traités impitoyablement aussi suivant la plus sévère justice. Et ce serait, n’avoir aucun des avantages de la nouvelle alliance pour nous, point de couverture, point de protection par notre médiateur, et nous tomberions ainsi directement entre les mains de la justice, sans avoir pu couvrir nos défauts. Telles seraient les conséquences d’une conduite pareille, comme Paul nous l’expose et qu’il termine en disant: *» Cest une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.”* Oui, c’est une chose terrible, pour des êtres imparfaits comme nous, que de tomber entre les mains de la justice la plus sévère et d’être punis par elle sans aucun espoir de grâce. Ce serait ni plus, ni moins que la seconde mort; car de même, comme l’apôtre nous le démontre, si ceux qui violèrent l’alliance typique et ses lois devaient mourir sans grâce aucune, combien de plus dignes de mort, devons-nous en conclure, seront ceux, qui, ayant accepté les nouvelles dispositions de la nouvelle alliance et qui ayant entendu le commandement proclamé par son médiateur, auquel doivent se soumettre tous ceux qui veulent jouir des bénédictions de cette alliance, —auraient violé ou méprisé sciemment les exigences de ce commandement (de l’amour). Et cette seconde mort sera une peine bien plus

grande et plus douloureuse que celle qui était la conséquence de l’infraction de l’alliance typique — parce que la seconde mort serait la fin de toute espérance et parce que celui qui la subirait aurait connu les occasions et les prérogatives de la nouvelle alliance et en aurait joui, mais les aurait rejetées et méprisées; c’est pourquoi la seconde mort sera une peine bien plus grande et bien plus douloureuse, comme l’apôtre nous le déclare. — Héb. 10 : 26—31.

Une pareille procédure radicale vis-à-vis des transgresseurs des conditions de la nouvelle alliance ne devrait pas nous étonner, car nous croyons que les mêmes conséquences régiront le ,,Millénium”. Quand l’humanité aura été amenée à la connaissance de la grâce divine, chacun sera invité à se soumettre entièrement aux conditions et dispositions de la loi de l’amour, Ceux qui s’efforcerons à progresser dans cette loi, recevront du Seigneur de l’aide et des bénédictions en suffisance, pendant que les autres, ceux qui rejettent les principes de l’amour envers Dieu et les hommes — « la loi de l’Esprit de vie en Jésus-Christ” — rejettent en même temps la vie, qui est la conséquence de ce commandement. Ceux qui méprisent l’alliance, rejettent la grâce qui a trouvé une voie pour sauver le pécheur; ils méprisent Dieu, l’auteur de la rédemption par la foi, ils méprisent le sang de Jésus-Christ, le sceau de l’alliance. C’est bien ceux-ci qui foulent aux pieds (figurément parlant) la grâce de Dieu et de notre Seigneur Jésus-Christ. La vie éternelle n’est en effet pas faite pour de tels; ce ne serait point une bénédiction pour eux, et en plus, ils seraient une malédiction, une plaie, pour tous ceux qui seront en harmonie avec Dieu et avec l’esprit de sa loi de l’amour;

Que cette loi de l’amour guide donc nos coeurs, qu’elle dirige jour pour jour, heure pour heure, notre conduite; nous qui avons entendu parler de la grâce

133 Mai 1905

de Dieu en Christ et qui l’avons acceptée et qui avons consenti aux conditions et aux devoirs de la nouvelle alliance! Ayons toujours en mémoire que ceci ne veut pas seulement dire que nous devons aimer Dieu par-dessus tout, mais aussi: que ces devoirs demandent de nous une complète et absolue soumission de notre volonté à la sienne, pour qu’il puisse devenir, par sa parole, notre chef dans nos coeurs et que nous lui soyons soumis fidèlement dans toutes les situations de notre

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

vie, à lui le Roi des rois! Souvenons-nous toujours que nous devons pratiquer ce commandement de l’amour aussi envers notre prochain, qu’il doit nous stimuler à faire le bien à tous ceux qui nous en donnent l’occasion, « mais principalement aux gens de la foi” (à ceux qui sont unis avec nous dans la foi), N’oublions pas que l’amour ne doit pas seulement nous empêcher de tuer ou de voler notre voisin ou notre prochain, mais qu’il doit aussi nous empêcher de dire du mal de lui, de le tuer par la médisance, de lui voler son honnêteté qui lui est plus chère que son argent! Souvenons-nous que l’amour ne fait pas que de réprouver une conduite semblable, mais qu’il s’y oppose et la condamne; il nous enseigne au contraire, à être aimables, bons, patients, miséricordieux, d’user de pardon et ceci pas seulement envers ceux qui sont également bons et aimables envers nous, mais aussi, comme notre maître nous l’enseigne, envers les insensibles, les ingrats, envers les ennemis qui nous nuisent et qui nous haïssent, envers ceux qui disent faussement toute sorte de mal de nous.

L’amour est patient, il est plein de bonté.”

L’amour et son fruit, la miséricorde, devraient être enracinés profondément dans nos coeurs, dans nos sentiments et dans nos penchants et se manifester dans toutes les actions au cours de notre vie. Alors il ne se manifesterait pas seulement envers les membres de la famille de la foi et les membres de notre propre famille et envers nos voisins, mais aussi *envers les animaux.* Celui qui a pris l’amour et la miséricorde pour le guider dans toutes ses actions et qui a accepté le commandement de la nouvelle alliance pour contrôler toutes ses oeuvres, toutes ses paroles et toutes ses pensées, celui-ci sera aussi miséricordieux envers son cheval, son chien, ses poules, en un mot, envers toute créature avec laquelle il aura à faire. (Le juste a pitié de sa bête.) Si l’amour l’empêche de fouetter inutilement son cheval, mais qu’il l’engage au contraire à soigner convenablement les bêtes dont il a les soins, ce même esprit d’amour ne se manifestera-t-il pas aussi d’une façon supérieure envers sa famille, ne le stimulera-t-il pas à ne laisser manquer de rien les membres de sa famille, autant en nourriture spirituelle qu’en nourriture matérielle? Si l’amour arrête sa main pour ne pas frapper inutilement sa bête, est-ce qu’il n’empêcherait point aussi sa langue à frapper les coeurs, ou à blesser l’âme de ceux qui ont des rapports avec lui, à les frapper ou à les blesser par de paroles

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

mordantes, moquantes ou ironiques, ou bien, ce qui pis est, les tuer par le poignard empoisonné de la médisance ou bien avec des soupçons outrageants? Et ce même amour et cette même miséricorde pratiqués envers nos bêtes, doivent se manifester à un degré supérieur envers nos familles, et, à un degré bien supérieur encore envers les membres de la famille de Dieu, la famille de la foi (faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qui sont unis avec nous dans la foi). L’apôtre nous exhorte en outre de renoncer à tous mauvais sentiments (malice, fraude, dissimulation, envie, médisance, haine, colère et dispute) parce que toutes ces choses font partie de notre vieil homme. Acceptons en place de ces mauvaises herbes, l’esprit de Christ, afin qu’il sème en nous, conformément à la nouvelle alliance, l’amour, avec la bonté, la débonnaireté, la patience, l’indulgence et la charité fraternelle. Si ces choses sont en nous et qu’elles y abondent, nous ne serons pas oisifs et stériles concernant la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ. — *« Car celui en qui ces choses ne se trouvent point, est aveugle et ne voit point de loin* (a la vue bornée) *et a oublié la purification de ses péchés passés. C’est pourquoi, mes frères étudiez-vous d’autant plus* (à produire ces fruits de l’amour) *à affermir votre vocation et votre élection, car en faisant cela* (en exerçant l’amour) *vous ne broncherez jamais. Car par ce moyen l’entrée au royaume éternel de notre Seigneur Jésus-Christ vous sera pleinement accordée.”* — 2 Pierre 1:8-11.

Celui qui trouve son coeur en désaccord avec le commandement de la nouvelle alliance: ,,avec l’amour, la miséricorde et la bonté”, peut être certain qu’il lui manque la preuve de ce que Dieu l’ait agréé comme fils et comme cohéritier avec Jésus-Christ. S’il ne possède pas cet esprit d’amour, il ne suivra pas bien longtemps les traces du Maître, il sera bientôt las et déçu; car le sacrifice de Christ n’était point une oeuvre de vaine gloire, ni pour briller d’un éclat mondain; ni une oeuvre en honneur des hommes, mais simplement une oeuvre d’amour — *« amour envers Dieu et envers les hommes”.* — Ainsi en est-il pour nous, si l’amour envers nos frères, l’amour et la bienveillance envers chacun, même envers les bêtes n’est point en nos coeurs, nous pouvons être certains qu’il nous manque cet esprit qu’il faut avoir, pour pouvoir faire le complet et volontaire sacrifice de soi-même, sacrifice absolument nécessaire, pendant que nous nous trouvons encore sous le régime des conditions présentes. Chez ceux que l’orgueil seul ou la vaine gloire aura fait suivre la voie étroite du sacrifice de soi-même, ce ne sera qu’une question de temps, pour que l’égoïsme éclate à nouveau et prenne pleine possession d’eux.

Celui qui veut, marchant dans les traces du Maître, rester fidèle jusqu’à la mort, devra avoir en soi l’esprit d’amour du Maître, avant de pouvoir le suivre. C’est pourquoi Jean déclare: *« Si quelqu’un dit: J’aime Dieu et qu’il haïsse son frère, il est menteur; car celui qui n’aime point son frère qu’il voit, comment peut-il aimer Dieu qu’il ne voit pas!”* Nous voyons donc que les Ecritures nous représentent l’amour fraternel comme étant un témoignage de ce que nous sommes conçus par l’Esprit et comme une preuve de ce que nous sommes en communion avec le Maître.

Le commandement dans son emploi pratique.

Aimer ses frères ne veut pas dire avoir de l’amour que pour une partie ou pour quelques-uns de nos frères

134 Mai 1905

qui posséderaient quelques avantages naturels que nous admirons, mais bien avoir de l’amour pour tous ceux qui ont traité la nouvelle alliance et qui cherchent à vivre selon la règle d’or de l’amour. Donc si quelques-uns auraient certaines singularités ou penchants qui ne s’accorderaient pas complètement avec nos vues et nos sentiments, ne les aimons pas moins pour cela, ne soyons pas moins serviables, ni moins aimables envers eux, parce que, eux aussi, se confient en l’Eternel et ont été acceptés de lui, pour avoir reconnu, comme nous, la loi de la nouvelle alliance, le commandement suprême de la liberté et de la vie, pour en avoir fait la règle fondamentale de leur vie. Nous ne devons donc plus les connaître selon la chair, avec ses défauts et ses imperfections, mais seulement comme de nouvelles créatures d’une nature nouvelle. Que chacun de nous s’efforce à se défaire de ses propres défauts et imperfections aussitôt qu’il les découvre, afin que nous ne soyons pas, autant que possible, nous-mêmes une cause d’offense pour d’autres, un sujet à scandale, et qu’eux non plus aient sujet de se formaliser à cause de nous. Envisagé ainsi, l’amour ne prendra pas toujours note des défauts des différents membres du corps de Christ, il ne les fera ni ressortir, ni ne cherchera-t-il à rendre visibles les autres, mais chacun s’efforcera de couvrir les défauts des autres *comme s’ils lui étaient propres a lui-même;* chacun prendra part aux souffrances et chagrins des autres comme s’ils étaient arrivés à lui même. *“Mais celui qui n’a point l’Esprit de Christ* (l’esprit d’amour), *n’est point à lui.”* — Rom. 8: 9.

L’appel de l’Eglise (à prendre part aux bénédictions et aux bienfaits de la nouvelle alliance) ne se fait pas dans le dessein de vouloir choisir des êtres déjà parfaits, déjà semblables au Fils de Dieu, mais bien pour choisir ceux qui désirent le devenir, qui cherchent à ressembler à Jésus-Christ. Et Christ est l’amour même, car, puisque Dieu est amour, le caractère de Christ est aussi composé d’amour, parce qu’il est l’image du Père. C’est là le modèle d’après lequel nous devons être formés. Mais le Père ne veut pas nous façonner de force, il ne veut pas nous contraindre d’accepter ce caractère; la seule influence qu’il exerce sur nous à ce sujet est celle des sublimes et précieuses promesses, par le moyen desquelles nous pouvons être faits participants de la nature divine et qui nous remplissent du caractère divin de l’amour, pour que nous puissions ainsi échapper à la corruption, qui règne dans le monde à cause de la convoitise. *“Conservons–nous dans l’amour de Dieu”* (Jude 21), pendant que le Père agit sur toute chose pour que cet amour se grave profondément en nous.

Nous avons cependant notre libre arbitre en cette question, nous pouvons ouvrir nos coeurs à ces promesses et leur permettre de façonner peu à peu, heure par heure, jour par jour, toutes nos pensées, nos actions et nos paroles d’après notre modèle, ou nous pouvons nous opposer à l’influence de ces promesses, empêcher, par l’injustice, la vérité de s’élever. Mais ceux qui choisissent la dernière voie s’attirent par cela une cruelle désillusion, car il n’est guère probable qu’ils fassent partie de la classe à laquelle le Seigneur dira: *“Cela va bien, bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de choses, je t’établirai sur beaucoup. »* Le degré de notre fidélité envers le Seigneur sera donc mesuré au degré d’amour que nous témoignons envers lui et les siens et la mesure de notre amour et de notre dévouement se révèle dans la persévérance que nous montrons pour nous vaincre nous-mêmes et dans l’emploi de tous nos talents au service du Seigneur et de son peuple. Et ceux-là apprécieront les sentiments de l’apôtre, quand il dit: *“Nous* (qui avons été conçus par l’Esprit, qui avons reçu l’Esprit d’amour et qui avons cru, jusqu’à un certain degré, dans la connaissance du Seigneur), *n*ous devons aussi laisser notre vie pour les frères.”

Le commandement suprême pendant le Millénium.

Les mêmes principes agiront aussi, dans une certaine mesure, pendant le règne des mille ans (ou du Millénium), mais nous remarquons qu’il existe quelques différences, dans la manière d’agir de cette nouvelle alliance, entre notre temps actuel et celui à venir:

Premièrement: le médiateur de l’alliance appellera alors *tous les hommes* à une connaissance de la grâce de Dieu, pendant que maintenant *tous ne sont pas appelés,* mais seuls ceux *“que le Seigneur notre Dieu appelle”* (Actes 2 39), car personne ne peut venir (maintenant) au Fils, si le Père, qui a envoyé le Fils, ne l’attire (Jean 6 : 44); et, comme nous pouvons l’observer, il n’y a pas beaucoup de grands (puissants), ou de sages, ou de savants, ou de riches parmi les appelés.

Deuxièmement: l’acceptation de la nouvelle alliance sera plutôt un acte se basant sur de la connaissance, qu’un acte de la foi comme maintenant, car le Seigneur enlèvera le voile qui tient tous les peuples dans l’ignorance, et les yeux des aveugles, étant délivrés de l’obscurité et des ténèbres, verront. Esaïe 25: 7; 29:18.

Troisièmement: chacun, qui voudra jouir des bénédictions de cette alliance, devra néanmoins conclure une alliance positive pour son compte personnel avec le médiateur, par cela il s’engage à une obéissance absolue envers le commandement de la nouvelle alliance, envers le commandement de l’amour. Amour, est la voix ou l’ordre du grand instructeur, qui se présentera avec autorité et qui, par son influence, fera connaître à toute l’humanité ce commandement. *“Et il arrivera que quiconque n’écoutera pas ce prophète, sera exterminé du milieu du peuple”* (Actes 3 : 23). Tous ceux qui ne voudront pas se conformer au commandement de l’amour, à la loi du royaume, seront retranchés, subiront la seconde mort.

Quatrièmement: Dieu n’obligera personne non plus dans le règne de mille ans de se soumettre à cette loi. Cependant il les forcera de se plier aux règles de la loi de l’amour, de la reconnaître comme régissant le royaume, ainsi qu’il est écrit: *“afin qu’au nom de Jésus tout …fléchisse le genou et que toute langue confesse…*(Phil. 2:

10, 11); car alors, quand le royaume sera établi et que le droit sera mis à l’équerre et la justice au niveau, une prompte condamnation suivra à toute infraction du commandement royal, de la règle d’or, afin que les insoumis craignent et que les justes prospèrent. Malgré cela Dieu n’obligera personne d’accepter le commandement de l’amour, chacun devra le faire pour son propre compte, comme maintenant. Chacun devra extirper de son coeur l’égoïsme et les mauvais

132 Mai 1905

penchants provenant du péché. Chacun devra, comme maintenant, *“se nettoyer de toute souillure de la chair et de l’esprit et achever sa sanctification dans la crainte de Dieu”* (2 Cor. 7 : 1). Dieu ne veut pas de ceux qui ne lui apportent qu’une obéissance forcée, il ne désire que les prières de ceux qui l’adorent en esprit et en vérité, — ceux qui aiment de tout coeur le commandement de Dieu et qui combattent contre l’égoïsme et le péché.

A la fin du règne de mille ans, après que le monde aura passé par une double expérience, celle du temps présent, sous le mauvais règne du mal, du péché et de l’égoïsme, avec ses conséquences funestes, et celle de l’époque à venir, sous le règne de la paix, de l’amour et de la justice, avec ses bénédictions et ses bienfaits, —quand tous auront eu occasion de cultiver librement l’esprit d’amour en leur coeur, quand tous auront passé par cette double expérience, — il en résultera une dernière épreuve, qui fera connaître ceux qui aiment leur Seigneur de tout coeur et qui lui sont fidèles, mais cette épreuve fera aussi connaitre tous ceux qui n’étaient obéissants que pour la forme. Nous présumons que cette épreuve n’en sera pas une pour voir si les hommes feraient ouvertement quelque méfait grave, mais que cela sera plutôt une épreuve dans le genre de celle du père Adam en sa perfection, c’est à dire, une épreuve de l’obéissance, pour voir s’ils ont permis à l’amour de prendre complètement possession de leurs coeurs et d’en avoir la direction. Le résultat de cette épreuve sera le retranchement dans la seconde mort de tous ceux qui ne posséderont pas l’esprit d’amour au degré exigé, car de tels sont indignes d’avoir la vie éternelle, leur place n’est pas dans les glorieuses époques au delà du “Milléninm”, concernant lesquelles nous lisons dans Apoc. 21: 4: *“La mort ne sera plus; et il ny aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur: car ce qui était auparavant sera passé”* (le péché et ses fruits, comme ceux qui sympathisèrent avec le péché et

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

l’aimèrent).

De même que la victoire dans cette course n’est promise qu’à ceux qui veulent courir sérieusement, il nous est cependant impossible d’atteindre au but par le seul effet de notre volonté ou par une course parfaite, *c’est seulement par Jésus-Ghrist que nous pouvons y arriver,* ainsi en est-il pour la miséricorde, c’est *seulement par Jésus que* “la miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugemuent” ; la justice sera cependant impitoyable envers celui qui n’aura point eu de la miséricorde (donc envers celui auquel l’amour fait défaut). Dieu est amour et celui qui demeure dans l’amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui (1 Jean 4: 16), et c’est pour ceux-ci que seront toutes les grandes richesses de la miséricorde et de la grâce de Dieu.

Trad. par E. W., à Thorberg.